



MAIRIE DE SAINT-SYLVAIN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 14 décembre 2020.

Etaient présents : Monsieur CROTEAU Régis Maire, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoint au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, LEGRIGEOIS Céline, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier, TIZON Sophie et VANDERMERSCH Thomas.

Excusés ayant donné pouvoir : M. FURON Jean-Marc représenté par M. CROTEAU Régis, Mme RAULINE Alexandra représentée par Mme CHOPIN Elodie et M. VERNHET Guy représenté par Mme MONTMORENCY Patricia.

Madame Alexandra ENAULT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1°) Renouvellement délégation de service public « Assainissement » / choix assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal que la gestion du service d'assainissement des eaux usées a été confiée à l'entreprise SAUR par un contrat de délégation de service public (DSP). Ce contrat de DSP a été conclu en 2009 pour une durée de douze ans et prendra fin le 30 juin 2021.

Afin de conclure un nouveau marché sous la forme d'une DSP, il convient de recruter un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en charge d'établir un cahier des charges précis et d'aider la décision de la maîtrise d'ouvrage.

Une consultation a été lancée et trois cabinets ont remis une offre. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a retenu le cabinet ACDDUC pour un montant de 7 300.00 € HT soit 8 760.00 € TTC.

2°) Constitution d'une Commission « Délégation service public Assainissement »

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'il convient de constituer une Commission « Délégation service public Assainissement » comprenant un Président (ou son représentant), trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Ont été élus, à l'unanimité :

Régis CROTEAU (Président), Jean-Marc FURON (Titulaire), Olivier GUILLEMETTE (Titulaire), Thomas VANDERMESCH (Titulaire), Sophie TIZON (Suppléante), Guy ENOUF (suppléant) et Patricia MONTMORENCY (suppléante).

3°) Renouvellement contrat d'assurances / choix du prestataire

Suite à la consultation de quatre cabinets d'assurance, trois ont remis une offre. Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le cabinet AXA au vu des critères prix et qualité de la relation client. L'ensemble des contrats, à savoir multirisques commune, véhicules automobile et agricoles, s'élève à 4 643.12 € TTC annuel.

4°) Crise sanitaire / loyers bâtiment commerce

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité (12 voix pour et 1 abstention), de soutenir les commerçants impactés par une fermeture administrative et occupant le bâtiment communal du Parc de la Vallée en les exonérant partiellement du paiement des loyers.

5°) Maison médicale / avenant au bail / ajustement provisions sur charges

La maison médicale étant louée depuis le 10 octobre 2019, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de régulariser les provisions sur charges de la première année, et de les ajuster pour l'année suivante.

6°) Lotissement de la Vallée / création d'un budget annexe

Dans le cadre du projet de lotissement sur la Parc de la Vallée, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un budget annexe. La vente des terrains sera soumise à la TVA sur le prix total.

7°) Lotissement de la Vallée / vente du lot n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de vendre le terrain n°1 à la SCI PHARMABEL au prix de 25 000.00 € TTC.

8°) Acquisition terrain Rue Vilaine

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal que suite à la délibération du 26 juin 2020, des négociations se sont engagées avec Maître BOMPAIN-CHATELARD pour finaliser l'acquisition du terrain de la rue Vilaine. Maître BOMPAIN-CHATELARD nous a fait savoir que les propriétaires ne voulaient pas participer aux frais de bornage. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir le terrain cadastré F 15 au prix de 20 000,00 € net vendeur, et de renoncer au bornage de celui-ci.

9°) Présentation des orientations budgétaires

Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal les orientations budgétaires élaborées par la Commission « finances ».

Affiché le

 *Le Maire*
Régis CROTEAU